

CLUB DE PÊCHE ÉMILE**(25 familles avoisinant le Lac Coursolle)****MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LIGNE ÉLECTRIQUE****GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN****Présenté au Bureau d'Audiences Publiques
sur l'Environnement****Huberdeau, 13 novembre 2000**

Monsieur le Président,

Mesdames les commissaires,

Le Club de Pêche Émile, qui représente un regroupement d'une vingtaine de familles avoisinant le lac Coursolle, remercie le BAPE de lui donner l'opportunité d'exprimer son avis sur le projet de la ligne électrique Grand-Brûlé - Vignan.

Mon intervention va porter sur trois volets.

1) Nécessité du projet Grand-Brûlé - Vignan?

N'y a-t-il pas d'autres solutions envisageables qui rempliraient les mêmes objectifs et qui seraient nettement moins dispendieuses et qui, de plus, réduiraient les nombreux effets négatifs sur l'environnement.

2) En admettant que ce projet est nécessaire, il faut privilégier le tracé A-C plutôt que A-G-C. Si nous demeurons rationnels, c'est l'évidence même.

3) Le point "G" (pylone) doit être déplacé de 300 mètres vers le nord-ouest.

Élimine l'impact visuel pour les 20 familles du Lac Coursolle.

Débutons avec le premier volet:

1) Nécessité du projet Grand-Brûlé - Vignan

- Suite au verglas de 1998, il fallait trouver des sources alternatives d'approvisionnement en électricité advenant qu'une catastrophe semblable se reproduise.
- Il est bon de prendre du recul et se rappeler que ce genre de catastrophe naturelle se produit que très rarement (une à deux fois par siècle).
- Afin de palier rapidement à une telle catastrophe et remédier à ce problème, il fut décidé de construire, à la fin de 1998, un poste temporaire à l'Ange-Gardien. Ce poste temporaire permet d'être inter-relié au réseau de l'Ontario et sécurise la région de l'Outaouais advenant un autre désastre. Soulignons que ce poste temporaire n'a pas été utilisé depuis son implantation en décembre 1998 et qu'il a la capacité de répondre amplement à la demande advenant une autre crise de verglas.

- Si l'objectif réel de la ligne Grand-Brûlé - Vignan est d'être une source alternative d'approvisionnement d'électricité advenant une autre crise de verglas de l'ampleur que nous avons connue en janvier 1998, pourquoi ne pas tout simplement rendre permanent le poste temporaire de l'Ange-Gardien.
 - Les coûts seraient nettement plus faibles que les \$225 M du projet Grand-Brûlé - Vignan.
 - Les impacts environnementaux seraient négligeables comparé au projet actuel.
- Je vous réfère au mémoire déposé par la MRC des Laurentides et les municipalités d'Amherst, Arundel, Huberdeau ainsi que St-Jovite, sur le projet de l'implantation du poste de l'Outaouais à 315-230 kV par Hydro-Québec qui a été déposé le 30 mai 2000 devant le BAPE à l'Ange-Gardien.
 - Je considère que le mémoire identifie très bien la problématique à laquelle nous faisons face ainsi que les solutions qui sont optimales pour la collectivité.
- L'objectif réel d'Hydro-Québec est-il d'assurer un approvisionnement alternatif à la région de l'Outaouais ou plutôt de s'assurer une source de revenus additionnels par un autre tronçon de transport d'électricité disponible à l'exportation.
 - Le prix de l'électricité en période de pointe depuis environ 2 ans a atteint des niveaux inespérés pour Hydro-Québec. Hydro vend aux États-Unis et cette portion de revenus dans sa rentabilité globale prend de plus en plus d'importance.
 - Par exemple, cette année, Hydro a connu une année exceptionnelle du point de vue de la rentabilité en vendant aux américains, alors que la demande d'électricité chez nos voisins du sud dépasse nettement l'offre, principalement sur la côte ouest et la côte est.

- Ce projet Grand-Brûlé - Vignan aura des effets négatifs importants sur l'environnement:
 - Pollution de l'eau potable, mise en danger de la flore et de la faune et dommages irréparables au paysage d'une région hautement touristique.
 - Plusieurs experts s'entendent pour affirmer que les champs électromagnétiques produits par ce type de ligne électrique augmentent le risque de leucémie chez les enfants et qu'ils peuvent affecter les cellules et les systèmes neuro-endocrinien, nerveux, cardiovasculaire, immunitaire et reproducteur. Je vous réfère à un article paru récemment à ce sujet dans Guide Ressources (Oct. 2000).

En conclusion pour ce premier volet:

- Ce projet n'est pas nécessaire.
- On peut rencontrer les mêmes objectifs si nous rendons permanent le poste temporaire de l'Ange-Gardien, avec une grande économie d'argent et une meilleure protection de l'environnement.

2) Si le projet est nécessaire, il faut privilégier le tracé A-C plutôt que A-G-C

Dans l'éventualité où le gouvernement juge que le projet est quand même nécessaire, malgré tous les éléments énumérés dans le premier volet, il faut demeurer rationnel et privilégier le tronçon A-C plutôt que A-G-C. Voici pourquoi:

- Hydro-Québec, par le biais de M. Olivier Bertrand (ingénieur) et M. Noël Bélanger (relation avec le milieu), m'ont mentionné que les impacts sont semblables pour les 2 tronçons.
- Pourquoi faire 50 km de plus?
 - coût de construction plus élevé
 - coût d'entretien plus élevé
 - risque de bris plus élevé
- La FAPAQ (Société de la Faune et des Parcs du Québec) affirme que le tracé retenu parmi les quatre possibles est celui qui pose le plus d'impact sur les espèces fauniques et leurs habitats.

- La distance la plus courte entre deux points est une ligne droite. Pourquoi faire un long détour et former un "V"?



- La seule raison logique mais non valable que j'ai pu trouver afin d'expliquer ce détour c'est que le tracé A-G-C en "V" permet de longer les limites frontalières des deux MRC (Papineau et Laurentides), ce qui ne pénalise pas trop une MRC par rapport à l'autre. Le gros bon sens doit prédominer. On ne doit pas laisser l'aspect politique prendre le dessus et amener à des décisions non rationnelles.
- Impact pour les résidents du Lac Coursolle:

- Eau potable: Les 25 familles avoisinant le Lac Coursolle prennent un grand soin de leur environnement. Ex.: pas de bateau à moteur à essence sur le lac, pas de savon permis dans le lac.

Plusieurs études démontrent que la faune et la flore, et par conséquent les cours d'eau avoisinants, peuvent être affecté à divers degrés par les champs électromagnétiques. Nous ne voulons pas subir ces effets potentiels à long terme pour le bénéfice d'une meilleure rentabilité d'Hydro-Québec (exportation au USA).

- Effets sur les poissons: Le Lac Diane se jette dans le Lac Coursolle. Nous avons des exemples passés qui illustrent bien comment l'écosystème est inter-relié et fragile.

Conclusion du deuxième volet:

- Si nous sommes rationnels, il est évident qu'il faut privilégier le tronçon A-C.
 - moins dommageable à l'environnement (50 km plus court)
 - moins dispendieux à construire et à entretenir

3) Le point "G" (pylone) doit être déplacé de 300 mètres vers le nord-ouest

- Nous sommes environ 25 familles avoisinant le Lac Coursolle. De ce nombre, environ 5 familles ont investi plusieurs centaines de milliers de dollars au cours des 3 dernières années, afin de construire ou rénover leur place de rêve et de tranquillité.
- Il serait fort regrettable que notre paysage paisible et naturel soit terni par une ligne électrique de 150 pieds de hauteur. Il ne faut pas oublier l'impact négatif sur l'évaluation de nos terrains et nos maisons que cette ligne électrique dans notre paysage engendrerait.
- Malgré les efforts afin d'optimiser le tronçon qui passe aux environs du Lac Coursolle, il demeure un irritant important qu'il faudrait résoudre.
- L'optimisation de la ligne dans notre région répond à 50% de nos revendications. Elle permet de rester de l'autre côté de la montagne qui surplombe le Lac Coursolle. Toutefois, le dernier pylone traverse la montagne pour venir former un "V" et repartir dans une autre direction. Ce pylone demeure nettement visible et vient diminuer la quiétude visuelle qui règne actuellement chez nous. Il suffirait de déplacer ce pylone de 300 mètres vers le nord-ouest pour éliminer complètement tout effet indésirable. Le tracé repart dans la direction préalable et n'augmente donc pas les inconvénients pour les riverains avoisinants. Vous trouverez en annexe 2 un tableau qui illustre le problème soulevé ainsi que les 2 solutions suggérées.
- Les terrains avoisinants où nous suggérons de déplacer de 300 mètres le fameux pylone sont inhabités et appartiennent au gouvernement. Il n'y a donc pas de problème.

Conclusion du troisième volet:

- Il serait important de déplacer le dernier pylone "G" de 300 mètres environ, afin de limiter les effets néfastes de ce projet pour les 25 familles avoisinant le Lac Coursolle.

Conclusion générale

- La ligne Grand-Brûlé - Vignan n'est pas nécessaire.
- Si le projet se poursuit quand même, il faut privilégier le tronçon A-C.
- Si le tronçon A-G-C est quand même retenu, il faudrait déplacer le dernier pylone "G" de 300 mètres vers le nord-ouest.

Merci de votre attention.

Marc Provost